

Le Monde artistique et littéraire.... 1853.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

SCIENCE.

DU LYCOPERDON PROTEUS,

ET DE SES PROPRIÉTÉS ANESTHÉTIQUES.

La note du docteur Richardson, insérée dans tous les journaux, a appelé l'attention du public scientifique sur les propriétés du *Lycoperdon proteus* (*L. perlatum* Pers. *L. hirtum* Bull). Suivant cet auteur, la fumée de ce champignon causerait une suspension momentanée de la sensibilité et agirait à la manière du chloroforme, et de l'éther, à cette différence près, qu'elle ne produirait qu'une stupeur passagère, sans être accompagnée d'aucun des dangers que présente l'emploi de ces deux anesthésiques.

La brièveté de cette note a laissé les esprits dans le doute et fait comprendre le besoin d'une expérience sérieuse, pour savoir jusqu'à quel point les propriétés de ce champignon sont réelles. Peu de jours après sa publication je rencontrai M. l'abbé Moigno, qui m'invita à répéter ces expériences, afin qu'on pût savoir à quoi s'en tenir. Je lui promis de le faire, et je communiquai mon projet au docteur Cordier, si connu par ses travaux mycétologiques, et lui demandai s'il n'avait pas de lycoperdons desséchés dans sa collection; il m'en promit, et je m'engageai même à faire une expérience devant lui; mais ayant trouvé, parmi les échantillons que j'ai récoltés l'automne dernier, plusieurs lycoperdons, j'en recueillis la substance et je procédai à une expérience préparatoire sur une quantité de *capillitium* mêlé de spores pesant 12 grammes. Je plaçai cette substance, qui brûle à la manière de l'amadou, sur une mèche qui en entretint la combustion, et je me plongeai la tête tout entière dans la fumée pendant 15 minutes. L'âcreté de cette fumée m'incommoda d'abord et me causa une légère irritation du pharynx, assez semblable à celle que produit une cigarette de tabac commun; puis j'eus pendant quelques instants un coryza qui ne tarda pas à se dissiper, et fut suivi d'une sécheresse incommode de la membrane pituitaire. Les yeux commencèrent à me piquer, et je fus obligé de les tenir fermés. Quant à l'engourdissement il ne fut presque pas perceptible pendant l'inspiration de la fumée.

Je sortis de l'appareil improvisé sous lequel je m'étais placé, après la carbonisation de tout le *capillitium*, et peu d'instants après je ressentis une vive douleur précordiale. Les battements du cœur étaient plus étendus, sans être plus vifs, car le pouls ne s'éleva pas à plus de 75 pulsations et je ressentis une dyspnée légère mais persistante, qui augmenta graduellement pendant près d'une heure, et n'affectait aucune partie spé-

ciale de la tête. C'était une sorte de zone péricéphalique qui comprimait circulairement la tête, sans qu'il y eût douleur. L'effet me parut narcotique, car j'éprouvais un état complet d'anéantissement. Mes yeux, qui étaient devenus rouges, se fermaient involontairement sans qu'il y eût somnolence; c'était un narcotisme à peu près semblable à celui que produit l'opium, car je cherchai vainement à dormir. Quatre heures après, la tête commença à redevenir libre, mais j'éprouvai du malaise pendant au moins six heures. Quant aux yeux, ils me firent mal jusqu'au soir; et le lendemain matin, 17 juin, je souffrais encore; c'était alors une légère blépharite: car la conjonctivite avait cessé. Je n'éprouvai pas la léthargie dont parle la *Gazette de Mayence* (Mainzer Volkszeitung), du 14, qui dit que les animaux soumis à l'action de cette fumée sont plongés dans un état d'insensibilité qui ressemble à la mort, Ce que je ressentis me parut se rapprocher de ce que j'éprouvais chaque fois que je faisais une expérience sur les *amanites*, dont l'odeur me causait une céphalalgie plus intense que violente, et qui agissait de même sur les assistants.

La *Gazette de Mayence* dit que le docteur Richardson a été guidé dans l'emploi de ce moyen par l'usage où l'on est en Angleterre d'employer le *Lycoperdon* pour enfumer les abeilles.

J'ai fait des recherches sur ce sujet et j'ai trouvé dans la *Flore d'Angleterre*, de William Withering, qui remonte à 1776, vol. 11, p. 781, à l'art. *Lycoperdon bovista* (Bullfist puffball). « La fumée de cette espèce a des propriétés narcotiques; c'est pourquoi on l'emploie quelquefois pour récolter le miel d'une ruche sans détruire les abeilles. »

Je suis convaincu par l'expérience que j'ai faite sur les *Lycoperdon bovista* et *excipulcaformis* que les propriétés de toutes ces espèces sont identiques, et non pas particulières seulement au *proteus*.

Jeudi prochain (23 juin) je répéterai l'expérience au moyen d'un appareil qui ne permettra que l'inspiration sans attaquer les yeux, et sur une quantité assez considérable pour arriver à un résultat concluant. Je recueillerai dans la saison assez de *Lycoperdons* pour en pouvoir mettre à la disposition des personnes qui voudront répéter cette expérience.

Ce qui m'a déterminé à tenter une fois encore une expérience personnelle, c'est l'avantage qui résulterait de l'emploi de ce moyen s'il est réellement sans danger. Je doute cependant encore de la puissance anesthésique du *Lycoperdon proteus* et surtout de son entière innocuité.

FRÉDÉRIC GÉRARD.